

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le s'est réuni le lundi 26 mars 2018 à 20h00, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Louis Vogel, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. Nicolas ALIX, M. Gérard AUBRUN, M. Georges AURICOSTE, M. Gilles BATAIL, M. Alain BERNHEIM, M. François BLANCHON (*présent jusqu'au point 30*), M. Eric BONNOMET, M. Slimane BOUKLOUCHE (*présent jusqu'au point 56*), M. Claude BOURQUARD, M. Noël BOURSIN (*présent jusqu'au point 29 puis pouvoir à Mme WOJEIK*), Monsieur Philippe CHARPENTIER, Mme Patricia CHARRETIER, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN (*présente jusqu'au point 33 puis pouvoir à M. GUERIN*), Mme Ségolène DURAND (*pouvoir à Mme WOJEIK du point 1 à 17 puis présente*), M. Bernard FABRE, M. Fabien FOSSE, Monsieur Francis GALLOY, Monsieur Gilles GATTEAU, M. Christian GENET, M. Dominique GERVAIS, Mme Marie-Hélène GRANGE, Mme Anne GRAVIERE (*présente jusqu'au point 63*), M. Jean-Pierre GUERIN, M. Jérôme GUYARD, M. Thomas GUYARD (*présent jusqu'au point 53*), M. Pierre HERRERO, M. Christian HUS, Mme Geneviève JEAMMET, Monsieur Jean-Claude LECINSE, Mme Françoise LEFEBVRE, M. Jean-François LEMESLE, M. Anselme MALMASSARI, M. Dominique MARC (*présent jusqu'au point 30*), M. Kadir MEBAREK, Mme Françoise MEGRET (*présente jusqu'au point 63*), M. Henri MELLIER, Mme Josette MEUNIER, M. Jean-Pierre MITGERE, Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN (*présente jusqu'au point 44 puis pouvoir à M. MOYON*), M. Romaric MOYON, Mme Joëlle NOTO (*présente jusqu'au point 55*), Mme Sylvia ORDIONI, M. Paulo PAIXAO, M. Vincent PAUL-PETIT, Mme Françoise PERREAU (*présente à partir du point 7*), Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Patricia ROUCHON, M. Alain TAFFOUREAU, M. Franck VERNIN, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER (*présente à partir du point 18*), Mme Jocelyne VERNON (*présente jusqu'au point 35 puis pouvoir à Mme MEUNIER*), M. Louis VOGEL, M. Lionel WALKER, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD

**SUPPLEANTS :**

Mme Brigitte PIGNATELLI suppléant de M. Marc Savino

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES** : Mme Farida ATIGUI a donné pouvoir à Mme Patricia ROUCHON, Madame Geneviève BURLE a donné pouvoir à Mme Françoise MEGRET (*jusqu'au point 63 puis absente excusée*), M. Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à M. Christian GENET, M. Willy DELPORTE a donné pouvoir à M. Henri MELLIER, M. François KALFON a donné pouvoir à M. Nicolas ALIX, M. Gérard MILLET a donné pouvoir à M. Kadir MEBAREK, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO a donné pouvoir à M. Claude BOURQUARD, Mme Carole NADAL a donné pouvoir à M. Jean-François LEMESLE, Mme Sylvie PAGES a donné pouvoir à M. François BLANCHON (*jusqu'au point 30 puis absente excusée*)

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme Josette ANTIGNAC, Mme Patricia ASTRUC GAVALDA, Mme Corinne AUBANEL, Mme Dominique KUNDIG-BORDES, M. Mourad SALAH, Mme Brigitte TIXIER,

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Alain TAFFOUREAU

\*\*\*\*\*

Méun  
Lissy  
Pringy  
Mancy  
Rubelles  
Voisenon  
Boissettes  
Seine-Port  
La Rochette  
Vaux-le-Penil  
Boissise-le-Roi  
Livry-sur-Seine  
Villiers-en-Bière  
Le Mée-sur-Seine  
Dammarie-lès-Lys  
Limoges-Fourches  
Boissise-la-Bertrand  
Saint-Germain-Laxis  
Montereau-sur-le-Jard  
Saint-Fargeau-Ponthierry

Une minute de silence est observée en hommage au lieutenant-colonel Arnaud Beltrame et aux victimes du 23 mars 2018.

### **Le Conseil Communautaire a :**

1. désigne Monsieur Alain Taffoureau en qualité de Secrétaire de Séance.
2. pris acte des projets de compte-rendu des séances du 15 janvier et 5 février 2018.
3. pris acte du compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 15 mars 2018.
4. pris acte du compte-rendu des décisions du Président et des marchés à procédure adaptée.
5. installe Monsieur Claude Bourquard dans les fonctions de Conseiller Communautaire représentant de la Ville de Melun.
6. à l'unanimité, avec 51 Pour et 14 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2017 du budget principal dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
7. à l'unanimité, avec 54 Pour et 12 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
8. à l'unanimité, avec 54 Pour et 12 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2017 du budget annexe SPANC dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
9. à l'unanimité, avec 54 Pour et 12 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2017 du budget annexe lotissement « Entrée de Ville » (Croix Besnard) à Vaux-le-Pénil dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
10. à l'unanimité, avec 56 Pour et 10 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2017 du budget annexe « parc d'activités Les Prés d'Andy » à Saint-Germain-Laxis dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
11. à l'unanimité, avec 54 Pour et 12 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2017 du budget Tourisme dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
12. à l'unanimité, avec 43 Pour, 22 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, procédé à l'élection de M. Franck Vernin en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté d'Agglomération et donne acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2017 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrête les résultats de l'exercice 2017 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.
13. à l'unanimité, avec 52 Pour, 13 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, procédé à l'élection de M. Franck Vernin en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération et donne acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2017 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrête les résultats de l'exercice 2017 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.
14. à l'unanimité, avec 53 Pour, 12 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, procédé à l'élection de M. Franck Vernin en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération et donne acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2017 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrête les résultats de l'exercice 2017 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

15. à l'unanimité, avec 53 Pour, 12 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, procédé à l'élection de M. Franck Vernin en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 du budget annexe Entrée de Ville (Croix Besnard) à Vaux le Pénil de la Communauté d'Agglomération et donne acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2017 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrête les résultats de l'exercice 2017 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes

16. à l'unanimité, avec 53 Pour, 12 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, procédé à l'élection de M. Franck Vernin en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 du budget annexe « Parc d'activités Les Prés d'Andy » à Saint-Germain-Laxis de la Communauté d'Agglomération et donne acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2017 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrête les résultats de l'exercice 2017 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes

17. à l'unanimité, avec 52 Pour, 13 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, procédé à l'élection de M. Franck Vernin en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 du budget Tourisme de la Communauté d'Agglomération et donne acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2017 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrête les résultats de l'exercice 2017 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

18. à la majorité, avec 52 Pour, 2 Contre et 13 Abstentions, décidé d'affecter en réserves (art 1068) : 5 260 993,26 € et de conserver en section d'exploitation (art 002) : 4 877 992,33 € pour le budget principal.

19. à l'unanimité, avec 55 Pour et 12 Abstentions, décidé de conserver en section d'exploitation (art 002) : 899 221,95 € pour le budget annexe Assainissement.

20. à l'unanimité, avec 55 Pour et 12 Abstentions, décidé de conserver en section d'exploitation le résultat 2017, soit 3078,12 € pour le budget annexe SPANC.

21. à l'unanimité, avec 55 Pour et 12 Abstentions, décidé de conserver en section d'exploitation le résultat 2017, soit 133 302,92 € pour le budget annexe « Entrée de ville » (Croix Besnard) à Vaux-le-Pénil.

22. à l'unanimité, avec 58 Pour et 9 Abstentions, approuvé le reversement de l'excédent du budget annexe « Entrée de ville » (Croix Besnard) à Vaux-le-Pénil au budget principal pour un montant de 133 302.92 € et décide de l'inscription des crédits correspondants sur les deux budgets concernés, à savoir à l'article 6522 « reversement de l'excédent de budgets annexes au budget principal » pour le budget annexe « Entrée de ville » et à l'article 7551 « excédents des budgets annexes » au budget principal ; régularise et solde toutes les écritures et opérations comptables associées au budget annexe « Entrée de ville » et approuvé la clôture du budget annexe « Entrée de ville » au 31 décembre 2018.

23. à l'unanimité, avec 55 Pour et 12 Abstentions, décidé de transférer au budget de l'EPIC « Office de tourisme Melun Val de Seine » le résultat de clôture soit 37 840,44 €.

24. à la majorité, avec 42 Pour, 10 Contre et 15 Abstentions, adopté le budget primitif 2018 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et décidé la création du chapitre budgétaire 00077 « Remise en état des ZAE transférées ».

25. à la majorité, avec 54 Pour, 8 Contre et 5 Abstentions, adopté le budget primitif 2018 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et décide la création de chapitres budgétaires 00039 « Dévoiement des réseaux TZEN » et 00040 « Schéma directeur assainissement 2018 ».

26. à la majorité, avec 54 Pour, 8 Contre et 5 Abstentions, adopté le budget primitif 2018 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

27. à la majorité, avec 54 Pour, 5 Contre et 8 Abstentions, dit que le solde de l'avance du budget principal sera remboursé, que l'excédent constaté au budget sera reversé au budget principal et adopte le budget primitif 2018 du budget annexe « Entrée de ville » (Croix Besnard) à Vaux-le-Pénil de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

28. à la majorité, avec 55 Pour, 8 Contre et 4 Abstentions, décidé de financer le budget annexe « Parc d'activités Les Prés d'Andy » à Saint-Germain-Laxis par le recours à une avance remboursable du budget principal, dit que le remboursement de cette avance sera effectué au fur et à mesure des cessions de parcelles et adopte le budget primitif 2018 du budget annexe « Parc d'activités Les Prés d'Andy » de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

29. à la majorité, avec 51 Pour, 2 Contre et 14 Abstentions, décidé d'instituer au bénéfice des communes membres une dotation de solidarité communautaire pour l'année 2018.

30. à la majorité, avec 50 Pour, 2 Contre et 15 Abstentions, fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2018 à la somme de 2 907 667 € et précise que les acomptes mensuels sur la dotation de solidarité communautaire 2018 peuvent être versés aux communes membres.

*Un amendement est présenté par le Groupe Politique « Pour l'Agglo : un souffle nouveau » concernant la délibération « Vote des taux 2018 des contributions directes ». Celui-ci propose de revenir aux taux de 2014 : Cotisation foncière des entreprises : 23,84 % - Taxe d'habitation : 7,88 % - Taxe sur le foncier bâti : 00,00 % - Taxe sur le foncier non bâti : 2,92 %*

31. à la majorité, avec 14 Pour, 43 Contre et 7 Abstentions, l'amendement est rejeté

32. à la majorité, avec 46 Pour, 12 Contre et 6 Abstentions, décidé de conserver pour 2018 les taux votés en 2017 soit : Cotisation foncière des entreprises : 25,12 % - Taxe d'habitation : 8,35 % - Taxe sur le foncier bâti : 0,54 % - Taxe sur le foncier non bâti : 3,09 %.

33. à la majorité, avec 52 Pour, 3 Contre et 9 Abstentions, décidé de fixer pour 2018 les taux suivant pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Pour la zone 1 (Lissy et Limoges-Fourches) : 11,48 %

Pour la zone 2 (les autres communes de la CAMVS) : 8,31 %

34. à la majorité, avec 53 Pour, 7 Contre et 4 Abstentions, décidé de créer sur le budget principal l'autorisation de programme n° 49 « remise en état des ZAE transférées », décide de créer sur le budget annexe Assainissement les autorisations de programme n° 9 « dévoiement des réseaux TZEN » et n°10 « schéma directeur assainissement 2018 » et décide de réviser les autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements des AP/CP.

35. à la majorité, avec 62 Pour, 1 Contre et 1 Abstention, décidé d'attribuer les subventions 2018 aux associations.

36. à l'unanimité, avec 63 Pour et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 5 040 € à l'association Via Habitat pour l'année 2018. Monsieur Boursin ne prend pas part au vote.

37. à l'unanimité, avec 62 Pour et 2 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Académie musicale de Dammarie-lès-Lys pour son action « classe orchestre à l'école Wallon » pour l'année 2018. Madame Perreau, Messieurs Marc et Paixao ne prennent pas part au vote.

38. à l'unanimité, avec 62 Pour et 2 Abstentions, décidé d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association Compagnie Emoi pour son action « créer c'est résister » pour l'année 2018. Madame Kundig-Bordes ne prend pas part au vote.

39. à l'unanimité, avec 48 Pour, 13 Abstentions et 3 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer pour l'année 2018 à l'association MEIMVS les subventions suivantes : 10 000 € pour son action « forum de l'emploi et de la formation » - 5 000 € pour l'action « bilan individuel professionnel » - 2 000 € pour Energie vers l'emploi - 3 000 € pour Mobilisation vers l'emploi. Madame Antignac, Messieurs Paul-Petit, Vogel et Savino ne prennent pas part au vote.

40. à la majorité, avec 62 Pour, 1 Contre et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 1 500 € au collège Jean de la Fontaine pour son projet « Co actions » pour l'année 2018. Madame Morin ne prend pas part au vote.

41. à l'unanimité, avec 63 Pour et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Fidamuris pour son action de préfiguration d'une régie de quartier à Melun pour l'année 2018. Messieurs Vogel et Salah ne prennent pas part au vote.

42. à l'unanimité, avec 63 Pour et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer à l'association Yda Y Vuelta une subvention de 5 000 € pour son action « résonances » et une subvention de 8 000 € pour son action « Get up » pour l'année 2018. Madame Morin ne prend pas part au vote.

43. à la majorité, avec 59 Pour, 1 Contre et 4 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer à la MJC Le Chaudron une subvention de 5 000 € pour son action « je m'expose » et une subvention de 5 000 € pour son action en faveur de l'accès aux loisirs culturels pendant les vacances scolaires pour l'année 2018. Mesdames Antignac, Noto et Vernon et Messieurs Vernin et Dauvergne ne prennent pas part au vote.

44. à l'unanimité, avec 63 Pour et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 5 500 € à l'association PIMMS pour son action « point d'information médiation multi services » pour l'année 2018. Monsieur Rodriguez ne prend pas part au vote.

45. à l'unanimité, avec 63 Pour et 1 Abstention, décidé d'attribuer les subventions 2018 aux associations bénéficiant d'une convention triennale.

46. à la majorité, avec 56 Pour, 2 Contre, 5 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 68 400 € à Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne pour l'année 2018. Monsieur Vogel ne prend pas part au vote.

47. à l'unanimité, avec 60 Pour, 2 Abstentions et 2 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 225 200 € à l'association Le Sentier pour l'année 2018. Madame Vernin-Fournier et Monsieur Gervais ne prennent pas part au vote.

48. à l'unanimité, avec 59 Pour et 5 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 36 443 € à l'association FJT La Passerelle pour l'année 2018. Mesdames Moreau, Pages, Rouchon et Messieurs Boursin et Bouklouche ne prennent pas part au vote.

49. à l'unanimité, avec 61 Pour, 1 Abstention et 2 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 87 000 € à l'association Travail Entraide pour l'année 2018. Messieurs Rodriguez et Bouklouche ne prennent pas part au vote.

50. à l'unanimité, avec 60 Pour, 1 Abstention et 3 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association XL Emploi pour l'année 2018. Messieurs Rodriguez et Bouklouche ne prennent pas part au vote.

51. à l'unanimité, avec 46 Pour, 14 Abstentions et 4 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer les subventions à Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine pour l'année 2018 (Mission Locale : 195 142 € - Maison de l'emploi : 102 952 € - PLIE : 125 000 €). Madame Antignac, Messieurs Vogel, Battail, Paul-Petit et Savino ne prennent pas part au vote.

52. à la majorité, avec 57 Pour, 6 Contre et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 90 000 € à l'association Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance pour l'année 2018. Monsieur Rodriguez ne prend pas part au vote.

53. à l'unanimité, avec 63 Pour et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 44 600 € à l'association ADSEA FJT pour l'année 2018. Monsieur Boursin ne prend pas part au vote.

54. à la majorité, avec 51 Pour, 2 Contre, 9 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, approuvé. le Protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris\Villaroche sur les communes de Montereau-sur-le-Jard, limoges Fourches, Lissy et Réau et autorise le Président de la CAMVS ou son représentant, à signer le protocole d'accord et tous les documents s'y rattachant.

55. à l'unanimité, avec 63 Pour, émit un avis favorable sur la cession du lot n° 8 cadastré section ZL n° 247 pour 1898 m<sup>2</sup> au prix de 50 € HT par m<sup>2</sup>, soit un total de 94 900 € HT, à Monsieur Sylvain Girard, le représentant de la société Ecomouton.

56. à la majorité, avec 50 Pour, 7 Contre et 5 Abstentions, approuvé l'adhésion au Club PAI au tarif de 900 € au titre de l'exercice 2018.

57. à la majorité, avec 47 Pour, 5 Contre et 9 Abstentions, approuvé l'adhésion à l'association POLE SUD PARIS au tarif de 200 € pour l'année 2018.
58. à la majorité, avec 49 Pour, 7 Contre et 5 Abstentions, approuvé l'adhésion à l'association ARIA ILE DE FRANCE au tarif de 2 500 € pour l'année 2018.
59. à la majorité, avec 44 Pour, 8 Contre et 9 Abstentions, approuvé l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT au titre de l'année 2018.
60. à l'unanimité, avec 55 Pour et 6 Abstentions, approuvé l'adhésion à l'association Bruitparif au titre de l'année 2018.
61. à la majorité, avec 54 Pour, 1 Contre et 6 Abstentions, attribué un fonds de concours à la commune de Maincy d'un montant de 30 000 € représentant 10 % du coût prévisionnel de l'opération pour l'aménagement d'un lieu d'accueil et d'hébergement touristique.
62. à l'unanimité, avec 58 Pour et 3 Abstentions, décidé de fixer les contraintes particulières de fonctionnement de l'office de tourisme Melun Val de Seine et attribue une subvention exceptionnelle de 289 369 € au budget annexe « office de tourisme » en contrepartie de l'exercice des contraintes de fonctionnement imposées par les statuts de l'office de tourisme.
63. à l'unanimité, avec 53 Pour et 8 Abstentions, approuvé l'avenant n° 2 à la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile de France, la CAMVS et Transdev, ayant pour objet de renforcer l'offre en prenant à sa charge une partie des frais de gestion et d'exploitation du service.
64. à la majorité, avec 56 Pour et 2 Contre, approuvé le renouvellement de la convention relative à la prise en charge des frais de dossiers liés à la délivrance des cartes « Améthystes », par le Conseil Départemental.
65. à l'unanimité, avec 54 Pour et 4 Abstentions, approuvé l'adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART).
66. à la majorité, avec 48 Pour, 1 Contre et 9 Abstentions, approuvé l'adhésion à l'Association Trans Cité pour un montant de 2 800 € pour l'année 2018.
67. à l'unanimité, avec 58 Pour, approuvé le projet de règlement d'attribution des fonds de concours en investissement, relatif à la réhabilitation des salles des communes pour la période 2018-2020.
68. à la majorité, avec 57 Pour et 1 Contre, approuvé l'adhésion à l'association ADIL 77 au tarif de 16.566 € au titre de l'année 2018.
69. à l'unanimité, avec 58 Pour, autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de Plan de Sauvegarde de la résidence Espace.
70. à l'unanimité, avec 58 Pour, approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur.
71. à l'unanimité, désigné Messieurs Jérôme Guyard, François Blanchon, Gérard Ledoux et Madame Patricia Rouchon en tant que délégués titulaires et Mesdames Anne Morin, Ségolène Durand et Messieurs Gérard Aubrun, Nicolas Alix en tant que délégués suppléants au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur.
72. à l'unanimité, avec 58 Pour, approuvé la demande d'adhésion formulée par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde au Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur.
73. à la majorité, avec 49 Pour, 1 Contre et 8 Abstentions, décidé de fixer les modalités d'attribution des véhicules de fonction et service aux agents.
74. à l'unanimité, avec 57 Pour et 1 Abstention, décidé de modifier le tableau des effectifs.

75. à l'unanimité, avec 58 Pour, approuvé la demande d'adhésion formulée par la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire pour le périmètre de la commune de Pontcarré au syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Région de Tournan-en-Brie.

La séance est levée à 1h00

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Louis Vogel".

Louis Vogel  
Maire de Melun